



## **Ce n'est pas la bronchiolite : C'est Macron-Braun et leur politique qui envoient l'hôpital en réanimation !**

Hier c'étaient les urgences qui craquaient à l'approche de l'été. Aujourd'hui, il suffit de l'arrivée de la bronchiolite du nourrisson pour révéler l'étendue de la catastrophe hospitalière, faite d'austérité sans fin et de désespoir des personnels. Pour ne pas avoir à redire demain la même chose avec la grippe, il y a urgence à bâtir une convergence de lutte des personnels de santé et des usagers pour en finir avec la lente agonie de l'hôpital public !

Sept mille soignants en pédiatrie ont signé une lettre ouverte au Président de la République fin octobre, pour témoigner du manque de personnel et des fermetures de lits de pédiatrie. Débordés face au début d'épidémie de bronchiolite, ils doivent refuser des prises en charge pourtant urgentes et organiser en catastrophe les transferts de nourrissons vers des services à plusieurs centaines de kilomètres, ce qui demain sera impossible au pic de l'épidémie, quand toutes les régions seront saturées. Il n'est même pas possible de mobiliser les services de réanimation pédiatrique privés, ils n'existent pas car pas assez rentables ! Face au scandale, le gouvernement a lâché 150, puis 400 millions, une rustine qui ne calme pas la colère des soignants !

D'autant que la loi de financement de la Sécurité sociale 2023 va encore aggraver la situation (voir ci-dessous), l'horizon est toujours celui des réductions de personnels, des fermetures de lits, des reports d'intervention chirurgicales ou de chimiothérapies, de la mise en danger des personnels et du risque accru pour les patients d'erreur médicale, bref de l'effondrement de l'hôpital public.

Tribunes dans la presse, délégation devant l'Elysée, des associations de malades (Aide aux jeunes diabétiques, Maladie foie enfants...), des collectifs de soignants (Collectif Inter Hôpitaux, Collectif Inter Urgences), la coordination nationale des comités de défense des hôpitaux et maternités de proximité) attaquent l'Etat en justice pour « carence fautive ». La colère est bien présente parmi les personnels, et les médias en ont

largement fait un sujet politique, mais cela ne suffira pas : pour être efficace la colère doit se transformer en mobilisation !

Mercredi 09-11 au soir, une nouvelle fois, le service des urgences du CHR d'Orléans a dépassé ses capacités d'accueil. Un droit de retrait a été déposé à 21 heures.

Septième droit de retrait depuis le début de l'année au service des urgences du CHR d'Orléans ! Il a été déposé mercredi 9 novembre, à 21 heures. Le précédent l'avait été à peine un mois plus tôt, le 4 octobre, lorsque le plan blanc avait été déclenché.

Cette fois encore, les capacités d'accueil ont été dépassées. Et les personnels ont activé leur droit de retrait face aux risques pour eux et pour les patients en raison de l'incapacité de les soigner dans de bonnes conditions.

Comme le rapporte l'un d'eux, le service était sous tension depuis un moment, les urgences avaient déjà été fermées plusieurs jours. Et ce fut encore le cas mercredi. Pour autant, le service ne désemplissait pas. À 20 heures, cinquante-huit patients étaient admis (ils avaient été vus et leur état nécessitait une consultation), et d'autres patientaient encore dans la salle d'attente. Les trois secteurs du service ne devraient théoriquement pas accueillir plus de douze patients chacun, les limites étaient largement franchies et le pic a atteint soixante et onze.

**Personnels des Urgences, de Pédiatrie, des hôpitaux, internes, si tous ensemble avec le soutien des usagers, des syndicats, des associations de malades, nous disions Chiche ! Tous ensemble, en grève pour nos salaires, nos heures supplémentaires revalorisées et leur distribution à toutes les catégories, pour de l'embauche et de la formation ! Tous ensemble aussi pour nos patients et le droit à la santé pour tous !**

Orléans le 10-11-2022



# La loi de financement de la Sécurité sociale pour 2023 : Où est le vrai scandale ?

Après le budget de l'Etat, le budget de la Sécurité sociale (qui représente 25% de la richesse produite en France) va être adopté, sans vote, par le recours à l'article 49-3. C'est un véritable coup de force permis par la constitution.

Macron, le gouvernement, et leur minorité parlementaire, avec le relai complaisant des médias, tentent de détourner l'attention de ce scandale démocratique en organisant un contre-feu. Pour eux, le « scandale » serait le dépôt de motions de censures et les alliances « contre nature » entre « les extrêmes » auquel il donnerait lieu.

Contrairement à ce qu'affirme le gouvernement, ce projet de loi va encore aggraver une situation déjà critique. L'augmentation des dépenses de santé prévue pour 2023 est de 3,7%, (4,1 pour les dépenses hospitalières) *quand il en faudrait 4,4 pour simplement maintenir le niveau actuel.*

Quant à l'inflation, elle dépasse déjà les 6% en un an, et elle va se poursuivre.

Impossible donc pour les hôpitaux de commencer à former et à recruter le personnel dont ils ont absolument besoin pour survivre. En Ehpad aussi des recrutements sont absolument nécessaires, alors que trois mille seulement sont prévus sur les 50 000 promis par Macron ! Quant aux déserts médicaux les « solutions » annoncées par le président auraient tout d'une mauvaise plaisanterie si le sujet n'était aussi grave. Sans rire, il préconise, le maintien en activité des médecins libéraux en leur tendant la carotte de « ne pas payer de cotisations sociales nouvelles ». Il impose en même temps aux internes en médecine une quatrième année de formation pour servir de main d'œuvre à bon marché dans les zones déficitaires, comme si ces mesurettes dérisoires pouvaient remédier à la crise d'une médecine libérale à bout de souffle.

Le scandale c'est d'abord que l'Etat et le parlement de faire main basse sur la Sécurité sociale et décider de l'utilisation de cette partie de notre salaire que sont les cotisations sociales. Le budget de la sécurité sociale, devrait être géré directement par les assurés sociaux, et leurs élus, et pas par un parlement antidémocratique qui ne les représente pas. **Le scandale est qu'au sein même de ce parlement, la minorité macroniste puisse imposer sa politique antisociale.** Ce n'est pas là que les choses vont se régler : la seule voie est celle de nos mobilisations dans l'unité : tous et toutes ensemble !

# Bientôt la consultation à 50 euros ? Les médecins généralistes en grève le 1er décembre !

Les négociations de la nouvelle convention médicale se sont entamés ce mercredi 9 novembre entre les médecins libéraux et la Sécurité sociale. Les voix des généralistes se font de plus en plus fortes pour dénoncer leurs conditions de travail, et réclamer la hausse du prix de l'acte médical.

Première journée de discussions, et première surprise. Ce mercredi 9 novembre, s'entament les négociations de la nouvelle convention médicale entre la Sécurité sociale d'un côté, et les médecins libéraux. Au cœur des débats : un certain malaise dont témoignent de nombreux médecins de ville, réclamant notamment la hausse du prix de la consultation en cabinet. Alors que la Sécu refusait d'aborder la question du prix de l'acte médical avant janvier, elle vient de proposer aux syndicats d'en discuter à la mi-décembre.



Car le tarif de la consultation était au cœur des revendications depuis déjà plusieurs semaines. Le mouvement "Médecins pour Demain", né sur les réseaux sociaux, en a fait son cheval de bataille. Le groupe Facebook, qui compte près de 12 000 membres, explique dans sa description vouloir "faire reconnaître la valeur de [notre] métier à commencer par une consultation de base à 50 euros".

**Reste que le surcout pour la Sécurité sociale pourrait être mirobolant, à compter en milliards d'euros, que la Cnam devrait difficilement accepter de lâcher. Alors, qui paierait ? Les patients ? "On peut mettre les complémentaires à contribution, puisqu'elles sont bénéficiaires et qu'elles remboursent de plus en plus de médecines alternatives". Sauf que les complémentaires répercutent sur leurs adhérentEs et ne sont jamais perdantes au contraire !**